

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Jeudi 14 juin 2022, 14 h 30
Par rencontre à distance
(Adopté à la séance du 21 septembre 2022)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Jacques Couillard	Président-directeur général adjoint	Président-directeur général adjoint et secrétaire
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M ^{me} Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice
M. Bryn Williams-Jones	Nomination – Universités affiliées	Administrateur

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M ^{me} Sylvie Foucault	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Invitée :

Nom	Titre
M ^{me} Guénaëlle Joly	Directrice des ressources financières

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Jacques Couillard, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et au *Règlement de régie interne du conseil d'administration*.

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 10 juin 2022, par courrier électronique, aux administrateurs.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 juin 2022 à 14 h 02.

En l'absence de président-directeur général, M^{me} Micheline Ulrich, présidente, désigne M. Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, à titre de secrétaire du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 juin 2022, avec l'ajout d'une séance spéciale à huis clos à la suite de la présente séance spéciale.

3. Dossiers administratifs

3.1 Rapport du président du comité de vérification

M. Bernard Circé, président du comité, présente son rapport.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Présentation du rapport des auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton, état du suivi des réserves, commentaires et observations de l'auditeur indépendant

M. Pierre Vallerand et M^{me} Joëlle Clar de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), présentent leur rapport.

1. État des travaux d'audit

Ce point mentionne que le processus de surveillance et de maintien de l'indépendance a été respecté.

2. Résultat des travaux d'audit

2.1 Stratégie d'audit prévue

Les auditeurs ont mis en œuvre leur stratégie d'audit, conformément au plan qui avait été présenté le 23 mars 2022 et ils n'ont pas eu besoin d'y apporter de modifications importantes. Malgré la présence de la COVID, ils ont été en mesure d'effectuer l'ensemble des procédures qui étaient prévues au calendrier et n'ont pas été limités dans leur travail.

2.2 Sommaire des anomalies dans les états financiers

Les auditeurs ont discuté d'une anomalie non corrigée avec la direction et ont demandé la correction des montants. Il s'agit de la surévaluation de la provision liée au compte à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour les mesures salariales. La correction n'a pas été effectuée puisque la direction, suite à la réception d'une lettre du MSSS datée du 17 mai 2022, juge qu'il est plus prudent d'enregistrer une provision considérant que le compte à recevoir est sujet à des interprétations et vérifications du MSSS et que le montant de la provision est non significatif.

Également, au 31 mars 2021, les auditeurs n'ont pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne l'exactitude des charges engendrées par la pandémie de COVID dû au volume des transactions et des économies prises en compte en raison des limites inhérentes aux procédures d'audit qu'ils ne pouvaient réaliser, et ce, malgré un processus rigoureux mis en place par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour l'identification des coûts COVID et pour la production des redditions de comptes.

Au cours de l'exercice, le CIUSSS a mandaté l'équipe d'audit informatique de RCGT pour effectuer un audit des processus internes et des contrôles mis en place par le CCSMTL entourant l'identification des coûts COVID et la préparation des redditions de comptes. Ces travaux ont porté

sur les coûts COVID engendrés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022 exclusivement.

À la suite des travaux d'audit réalisés, la réserve inscrite au rapport de l'auditeur indépendant a été modifiée, pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, afin d'y retirer la mention sur l'exactitude des charges. En effet, les conclusions de l'audit informatique réalisé ont permis de conclure en l'exactitude de ces charges.

À noter que la réserve portant sur les économies de coûts et les pertes de revenus est toujours en vigueur au 31 mars 2022, en raison de la nature non auditable de ces éléments.

2.3 Sommaire des anomalies liées aux informations à fournir

Aucune anomalie non corrigée n'a été détectée au cours des travaux d'audit concernant les informations à fournir.

2.4 Sommaire des anomalies dans les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées

Étant donné la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie de la COVID, le MSSS, via l'annexe 6 à la circulaire 2022-001 au point 3.3.2, a suspendu les travaux sur la mission d'audit des unités de mesures et des heures travaillées. Conformément à cette directive et contrairement à ce qui avait été présenté dans le plan d'audit, il n'y a pas eu de mises en œuvre des procédures d'audit à cet égard, ni effectué de suivi sur les déficiences relevées à cet égard en 2018-2019.

3. Contrôle interne

Au cours des travaux d'audit, aucune déficience importante n'a été détectée.

4. Questions à communiquer

Aucune opération importante n'a été relevée.

Les procédures d'audit n'ont détecté aucune fraude et n'ont pas permis de relever des cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires.

Les auditeurs mentionnent qu'ils ont reçu une très bonne collaboration de la direction et des employés de l'établissement. Ils ont eu accès à tous les livres de comptes et autres documents nécessaires à la réalisation des missions d'audit, et toute question soulevée a fait l'objet d'entretiens avec la direction et a été réglée avec satisfaction.

5. Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

Le rapport mentionne qu'au cours de leur mission, les auditeurs n'ont relevé aucun écart aux éléments mentionnés au rapport.

6. Questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant

Conformément aux exigences du MSSS, le questionnaire adressé à l'auditeur a été complété.

1.2 Présentation de madame Manon Guimond, directrice adjointe des opérations financières, du rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

M^{me} Manon Guimond a fait une présentation dans laquelle, elle a annexé les pages 200-00, 202-00, 289-00 et 358-00 du rapport financier annuel AS-471. Les documents sont disponibles pour consultation auprès de la Direction des ressources financières, par les personnes intéressées.

Les résultats du fonds d'exploitation au 31 mars 2022 se présentent comme suit :

	Activités principales	Activités Accessoires	Total 2020-2021
Revenus	2 460 256 506 \$	60 364 102 \$	2 520 620 608 \$
Charges	2 460 256 506 \$	60 316 120 \$	2 520 572 626 \$
Surplus (déficit) de l'exercice : ligne 26 de la page 358	0 \$	47 982 \$	47 982 \$

Conséquemment l'état des surplus (déficits) cumulés pour le fonds d'exploitation au 31 mars 2022 se présente comme suit :

Déficit cumulé au début	(36 074 622 \$)
Surplus de l'exercice	47 982 \$
Transfert interfonds (projet Hymus DI-TSA)	(1 800 000 \$)
Déficit cumulé à la fin	(37 826 640 \$)
Affectation d'origine interne	(12 285 233 \$)
Déficit cumulé après affectation	(50 111 873 \$)

Madame Manon Guimond a présenté les états financiers et a répondu aux questions.

Gouvernance

Suite au retrait des membres de la direction, les auditeurs se sont entretenus avec les membres du comité de vérification.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le rapport financier annuel AS-471 du CCSMTL, vérifié par les auditeurs RCGT, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

1.3 Mandat de l'audit des états financiers pour l'année 2022-2023

À chaque année, le conseil d'administration doit procéder à l'adoption d'une résolution relativement à l'octroi du mandat de l'audit des états financiers pour l'année financière en cours.

Un mandat d'audit pour une période de quatre ans, a été attribué à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à partir de l'année financière 2019-2020.

Le mandat actuel, en l'occurrence Raymond Chabot Grant Thornton, est renouvelable jusqu'à l'année financière 2022-2023 inclusivement.

3.2 Rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, accompagnée de M^{me} Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières, présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

Les membres du conseil d'administration tiennent à souligner l'excellence des résultats obtenus et félicitent l'équipe de la direction des ressources financières ainsi que l'ensemble des directions pour leur contribution et leurs efforts remarquables permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Au nom du comité de vérification, M. Circé transmettra une lettre de remerciements à l'équipe de la direction des ressources financières.

Résolution 2022-06-14-01

Rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit approuver les états financiers.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'adopter le rapport financier annuel AS-471 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, vérifié par les auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 ;
- D'autoriser le président-directeur général adjoint, Monsieur Jacques Couillard, et la directrice des ressources financières, Madame Guénaëlle Joly, à signer le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 ;

- D'acheminer le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 aux diverses instances ministérielles, au plus tard le 15 juin 2022.

3.3 Mandat de l'audit des états financiers pour l'année 2022-2023

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, accompagnée de M^{me} Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières, présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

Résolution 2022-06-14-02

Mandat de l'audit des états financiers pour 2022-2023

ATTENDU QU'à chaque année, le conseil d'administration doit procéder à l'adoption d'une résolution relativement à l'octroi du mandat de l'audit des états financiers pour l'année financière en cours ;

ATTENDU QU'un mandat d'audit pour une période de quatre ans, a été attribué à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à partir de l'année financière 2019-2020 ;

ATTENDU QUE le mandat actuel, en l'occurrence Raymond Chabot Grant Thornton, est renouvelable jusqu'à l'année financière 2022-2023 inclusivement ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de reconduire pour l'année financière 2022-2023 le mandat de l'audit des états financiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

4. Levée et fin de la séance spéciale du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 juin 2022 à 14 h 53.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M. Vincent Lehouillier, secrétaire